



BASKETBALL BELGIUM

Conseil d'administration du 10 avril 2019

Adresse : Avenue P-H. Spaak 17 – 1060 Bruxelles

Présents :

Jean-Pierre Delchef (président)

Basketbal Vlaanderen asbl, administrateur, représentée par

Marc Verlinden

Jan Van Lantschoot

Ann Depoorter

Association Wallonie-Bruxelles de Basketball asbl, administrateur, représentée par :

Jean-Pierre Delchef

Jean-Pierre Van Haelen

Pascal Henry

Excusés : Stefan Garaleas, Secrétaire-Général, Cyriel Coomans (mission FIBA)

Invité : Franck Beckers

1. Commission de licences

Suite à un malentendu, les autres membres de la commission de licences n'ont pas été conviés à la présente réunion. Un contact téléphonique avec Mr Hermans permet toutefois de prendre connaissance de son point de vue sur l'état d'avancement de la procédure envisagée.

Le conseil d'administration constate qu'une trentaine de dossiers ont déjà été rentrés alors que la date limite est le 15 avril 2019.

Les membres du conseil d'administration s'accordent sur les termes de la procédure qui sera suivie.

En réponse à des questions posées par certains clubs, le conseil d'administration formule les réponses suivantes :

- Pour les équipes évoluant sous le même matricule qu'un club de PBL dans le cadre d'une même structure juridique, il conviendra de prendre connaissance des résultats de la commission de licences de la PBL.
- Pour les équipes évoluant sous le même matricule qu'un club de PBL mais dans le cadre d'une autre structure juridique, il appartient à celle-ci de déposer le dossier de licence.
- Pour les équipes évoluant sous un matricule bis (AWBB), il appartient à celui-ci de déposer le dossier de licence.

- Pour les clubs de régionale qui pourront accéder à la compétition nationale au terme de play-offs qui débiteront après le 27 avril 2019, un délai pourra être accordée.
- En ce qui concerne certaines obligations comptables (la tenue d'une comptabilité en partie double par ex), les membres du conseil d'administration conviennent qu'il ne peut s'agir que d'une obligation pour l'avenir avec les conséquences que cela peut avoir sur le dépôt du dossier de licences pour la prochaine saison.
- En ce qui concerne certaines obligations financières (l'inventaire des subsides 2019 par ex), les membres du conseil d'administration conviennent que leur confirmation peut ne pas être acquise à la date du dossier de licences pour la prochaine saison.
- En ce qui concerne l'inscription en championnat qui reste fixée au 5 mai 2019, celle-ci sera enregistrée sous réserve de l'obtention de la licence.

Jean-Pierre Delchef

Président

La version française est la version de base